Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DÉLIBÉRATION

001-210102893-20221212-D_2022_12_086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D 2022 12 086

Sur convocation en date du 6 décembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents:

THEVENET Jean-Marc — arrivée à 20H18	BABUT Aurore	GEOFFRAY Karine
BERLAND Martine	BERTHET Dominique	GOYAT Pascal
MARTIN Hubert	CALMUS Zarouhine	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	CHIROL Xavier	PERNET Martin
	CORDIER Michel	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie
	FERRIER Patricia	VOVILIER Christian
	GAY Daniel	

Procurations:

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER donne procuration à Madame Martine BERLAND

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Monsieur Jean-Michel SIMONET jusqu'à son arrivée à 20H18

Madame Béatrice CHATELAIN donne procuration à Monsieur Xavier CHIROL

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Monsieur Loïc DUBOIS donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Monsieur Alain FALAISE donne procuration à Madame Karine GEOFFRAY

Monsieur Pascal FAYARD donne procuration à Madame Pascale PEYROT

Madame Olivia PANEL donne procuration à Madame Aurore BABUT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VOVILIER

Mise en ligne le: 15/12/2022

Temps d'activités périscolaires 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2022 / 2023

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Suite à la présentation en commission « petite enfance, action éducative et jeunesse » le 13 septembre 2022, les activités suivantes sont proposées à l'assemblée :

1 - pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2022 / 2023.

Activité manuelle

Atelier Ré-création – Foissiat 11 séances de 1H15 79,65 € la séance x 11 =

876,15 €

Yoga

Syl Yoga Zen – Tossiat 11 séances de 1H15 71,25 € la séance x 11 =

783,75 €

Tennis

AS Péronnas tennis 11 séances de 1H15

55,00 € la séance x 11 =

605,00€

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221212-D_2022_12_086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

D_2022_12_086

Théâtre

JyX Compagnie - Péronnas 11 séances de 1H15 45,00 € la séance x 11 =

495,00€

Judo

Bresse Saône judo – Bâgé-Dommartin 11 séances de 1H15 55,00 € la séance x 11 =

605,00€

Sciences

ALTEC-CCSTI de l'Ain 11 séances de 1H15 75,90 € la séance x 11 =

834,90 €

Forfait matériel

2 € / enfant / séance (base de 10 enfants) Total 220,00 €

1 054,90 €

Jeux

Ami'lude ludothèque – Bourg-en-Bresse

11 séances de 1H15 70,00 € la séance x 11 = Adhésion année 2023 =

770,00 €

Total

35,00 € 805,00 €

Danse

Passion danse – Péronnas 11 séances de 1H15 50,00 € la séance x 11 =

550,00€

Le montant total pour le 2ème trimestre est de **5 774,80 €**.

2 - pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2022 / 2023.

Activité manuelle

Atelier Ré-création – Foissiat 8 séances de 1H15

79,65 € la séance x 8 =

637,20€

Basket

AS Péronnas basket - Péronnas

8 séances de 1H15

60,00 € la séance x 8 =

480,00€

Jeux

Ami'lude ludothèque – Bourg-en-Bresse

11 séances de 1H15

70,00 € la séance x 11 = 770,00 €

Judo

Bresse Saône judo – Bâgé-Dommartin

11 séances de 1H15

55,00 € la séance x 11 = 605,00 €

DÉLIBÉRATION

001-210102893-20221212-D_2022_12_086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2022_12_086

Théâtre

JyX Compagnie - Péronnas 11 séances de 1H15

45,00 € la séance x 11 =

495,00€

Zumba

Madame Linda SEITIÉE NOËL - Simandre s/Suran

10 séances de 1H15

71,25 € la séance x 10 = 712,50 €

Karaté

Karaté club – Péronnas

10 séances de 1H15

50,00 € la séance x 10 = 500,00 €

Sciences

ALTEC-CCSTI de l'Ain

10 séances de 1H15

75,90 € la séance x 10 = 759,00 €

Forfait matériel

2 € / enfant / séance (base de 10 enfants) 200,00 €

Total 959,00 €

Tennis

AS Péronnas tennis

11 séances de 1H15

55,00 € la séance x 11 = 605,00 €

Danse

Fred danse académie - Péronnas

11 séances de 1H15

95,40 € la séance x 11 = 1 049,40 €

Le montant total pour le 3ème trimestre est de 6 813,10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité (29 voix pour),

AUTORISE le règlement de ces factures et la signature des conventions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 12 DÉCEMBRE 2022

Le Ma∕re,

Le Secrétaire de séance,

Hérene CÉDILEAU

Christian VOVILIER